



Audience Déléguée régionale CNRS DR06 (13 décembre 2023)

Réunion de 11h00 à 12h30

Présents : Pour le SNPTES-UNSA : Xavier Duchemin (Secrétaire national SNPTES-UNSA en charge du CNRS et EPST) - Colette Orange (Correspondante SNPTES-UNSA CNRS-DR06)

Pour la DR06 : Edwige Helmer-Laurent (Déléguée Régionale DR06) – Arnaud François (Adjoint Délégation Régionale DR06) - Caroline François (Responsable du service des Ressources Humaines DR06)

A la demande du SNPTES-UNSA, Mme La Déléguée nous a reçus dans les locaux de la Délégation.

L'entretien a porté essentiellement sur la santé et la sécurité au travail.

Santé et sécurité au travail. Situation générale

Mme La Déléguée exprime toute la particularité de la Délégation considérant son étendue géographique à l'origine d'« alertes tardives » potentielles et ce malgré les dispositifs de signalement et de traitement adaptés mis en place.

Elle note une augmentation des accidents de travail comme des tensions interpersonnels ainsi que des situations de pression dans les unités. En cause, la vague C d'évaluation HCERES et le changement de périmètres qui peut en découler. Sont également relevés, la simplification des démarches administratives avec la mise en œuvre de Goelett/Etamine/Nautilus et la pratique du mandat de gestion unique (chaque laboratoire aura comme référent l'université OU le CNRS).

Le SNPTES-UNSA s'associe au tableau décrit par la Déléguée.

Il déplore un déploiement trop rapide des outils Goelett/Etamine/Nautilus sans tests utilisateurs à grande échelle. La dégradation des conditions de travail est manifeste sur le sujet.

Il constate une volonté du CNRS de se désengager en faveur des universités, alors que pour partie celles-ci ne sont pas demandeuses. Le passage du CNRS en tutelle secondaire va en ce sens avec comme résultante le non renouvellement ou création de postes CNRS. France Université qui soutient cette démarche n'est pas forcément représentative du terrain.

Mme Caroline François tempore en soulignant que des postes BAP J en remplacement de départs en retraite ont été validés sur la Délégation.

Prévention RPS (Risques psychosociaux)

Le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail sera présenté en février au F4SCT (Formations spécialisées de service en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail).

Il considérera les amendements proposés par le SNPTES-UNSA, attentif à l'intégration et au parcours professionnel des personnes en situation de handicap et au maintien de la QVCT (Qualité de vie et conditions de travail).

Le SNPTES-UNSA fait référence au contenu de l'entretien en juillet 2022 avec Mme La Déléguée et au suivi des actions proposées. (<https://www.snptes-lorraine.fr/index.php?post/2022/07/12/CNRS-Audience-D%C3%A9gu%C3%A9e-r%C3%A9gionale-CNRS-DR6-07-juillet-2022>).

En réponse, il est confirmé qu'un contact est pris avec tout agent ayant inscrit un commentaire dans son dossier Sirhus annuel d'activité (**ATTENTION, fiche 5**). Un signalement a été effectué auprès du SPAT (Service des Pensions et Accidents du Travail) sur l'inadéquation de la fiche d'accident de service dans le cas des RPS. Le SNPTES-UNSA demande à ce qu'une fiche de ce type dédiée au RPS soit complétée en Délégation dès l'inscription dans le registre hygiène et sécurité d'un signalement RPS.

Formation

Mme La Déléguée rappelle le déploiement d'outils nationaux et de sessions de formation. Elle s'interroge sur le passage au e-learning qui impacterait la perte d'actions menées en local.

Des interlocuteurs sont clairement identifiés au sein de la Délégation avec notamment la présence de Mme Sabine Bourson, assistante sociale formée aux problématiques de souffrance et troubles psychiques.

Une attention sera portée en 2024 sur les doctorants. Une offre spécifique sera développée comportant une formation au format webinaire « Vos droits en webinaire » couplée à un déplacement des ressources humaines de la Délégation.

Le SNPTES-UNSA félicite la diversité des formations proposées et portées en Délégation, notant une écoute toute particulière de la Délégation sur le sujet.

Le SNPTES-UNSA regrette toutefois que les formations managériales ne fassent pas l'objet d'un suivi, voire d'une évaluation. Il suggère d'avoir un retour avec une qualification du degré d'utilisation des compétences acquises. Il insiste sur la nécessité d'intégrer les aspects « intergénérationnels » dans la formation des nouveaux managers.

Handicap

La Délégation se dit sensible à la situation de handicap. Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un suivi particulier. La Délégation dispose d'une référente handicap en la personne de Sabine Bourson. Elle n'hésite pas à financer sur ses crédits propres l'achat de matériel pour les agents.

Le SNPTES-UNSA attire l'attention sur la carrière des agents en situation d'handicap dont le taux de promotion est problématique.

Situations individuelles RPS

Le SNPTES-UNSA a fait le point sur les situations individuelles portées à sa connaissance. Il rappelle et insiste sur le fait qu'il ne cautionne, ni ne soutient, les actions contraires aux démarches légales et légitimes. Le SNPTES-UNSA ne s'est pas associé à des actions dites « intersyndicales » menées dernièrement.

Le SNPTES-UNSA reste soucieux des situations liées aux dégradations des conditions de travail et aux signalement RPS. Elle informe la Déléguée qu'il n'exclut pas de s'adresser aux personnels identifiés par mail pour apporter soutien et aide.